



## Politique du CRB-CHUM pour 2023 - 2025

Le Centre de Ressources Biologiques du CHU de Montpellier (CRB-CHUM) s'appuie sur la volonté partagée au travers de l'institution de mettre à disposition des chercheurs et des industriels, des collections de ressources biologiques de qualité afin de favoriser le développement de recherches utiles au progrès médical.

La Politique Qualité du CRB-CHUM respecte pleinement le Projet d'établissement du CHU de Montpellier 2023-2027 et s'intègre dans le défi n°6 intitulé : « *Recherche et formation : leviers d'attractivité. Objectif : conforter notre ambition d'excellence en innovation et recherche* ». Elle reflète les enjeux internes et externes présentés dans la Manuel Qualité du CRB (RB-1-MQ-001).

Les axes majeurs de la Politique Qualité du CRB-CHUM sont (*Entre parenthèses le lien vers les enjeux définis dans le Manuel Qualité du CRB*) :

- Axe 1 (E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17, E18, E19) : La poursuite de la structuration organisationnelle et de fonctionnement de son CRB avec pour objectif d'améliorer son fonctionnement, de le pérenniser et de répondre aux attentes des utilisateurs. Cela implique :
  - La poursuite de l'accompagnement sur le long terme en moyens, locaux et personnel des entités participant ou constitutives du CRB et de leurs activités.
  - La communication au travers de l'institution sur l'existence, le rôle, les exigences légales et normatives ainsi que sur les besoins du CRB
  - L'intégration progressive dans la démarche des équipes constitutives du CRB actuellement en dehors du périmètre de certification initial afin de leur faire s'approprier les procédures et modes de fonctionnement mis en place avec les thématiques déjà certifiées. L'objectif est d'inclure au moins une nouvelle thématique tous les deux ans.
  - La formation du personnel du CRB à la qualité et à toute activité propre aux besoins de l'activité d'un Centre de Ressources Biologiques.
  - La rédaction avec le personnel des futures thématiques du CRB de documents retraçant leur savoir-faire et connaissances acquises jusqu'à présent afin de valoriser leurs compétences et renforcer la rigueur et les atouts du CRB.
  - Le renforcement des liens avec les partenaires en prenant en compte pleinement leurs exigences et leur satisfaction dans le fonctionnement courant du CRB.
  - L'implication forte dans la définition des modalités de fonctionnement dans le futur bâtiment unique du CHU de Montpellier.
  - Le travail dans la mise en place de locaux de stockage afin d'accroître les capacités du CRB-CHUM pour la sélection prospective et le développement de ses collections et des prestations de stockage pour autrui.



- La pérennisation économique de la structure au travers de la croissance et la sécurisation de ses ressources financières, de l'analyse de ses capacités budgétaires et des investissements nécessaires.
  
- Axe 2 (E1, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E15, E16, E17, E18) : Le système qualité par le renforcement et l'amélioration continue du système de mise à disposition et de gestion des ressources biologiques et l'assurance de la conformité du système et de la structure aux normes nationales et internationales. L'élargissement du nombre des thématiques du CRB-CHUM s'appropriant le système certifié depuis 2015 qui est un défi majeur et permanent. La formation de chaque personne au sein du CRB et nouvel arrivant au fonctionnement de la structure et à ses exigences normatives et réglementaires.
  
- Axe 3 (E1, E2, E4, E5, E6, E7, E9, E10, E11, E12, E15, E16, E17, E18, E19) : La valorisation des collections existantes et du savoir-faire des équipes du CRB-CHUM au travers :
  - Du renforcement de la participation au niveau régional, national voire international aux diverses initiatives et groupes thématiques. Et notamment avec un appui fort de BBLRO en partenariat avec les autres membres de la structure de valorisation.
  - Du maintien de la certification selon les normes ISO 9001 et ISO 20387 au cours du cycle de renouvellement débutant en 2021 permettant une reconnaissance de l'excellence du CRB.
  - De l'accompagnement des évolutions normatives notamment par rapport à l'ISO 20387 dans les années à venir avec son positionnement en tant que certification ou accréditation.
  - D'un travail de fond sur les consentements et l'amélioration de leur récupération au travers de l'institution qu'est le CHU de Montpellier.
  - D'un bilan des compétences des équipes du CRB-CHUM pouvant être proposées comme prestations indépendantes ou accompagnant la cession de matériel biologique.
  - D'une actualisation des collections vivantes au sein du CRB-CHUM.
  
- Axe 4 (E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17, E18, E19) : La recherche académique et industrielle à partir des ressources biologiques disponibles au CRB-CHUM. La contribution des équipes constitutives du CRB dans les thèses menées au sein du CHU est un exemple de l'implication majeure du CRB-CHUM dans les missions d'enseignement et recherche de l'établissement. Une meilleure connaissance des valorisations issues de contributions du CRB, au travers d'articles scientifiques et d'implication dans des essais cliniques sera développée. L'attractivité de l'établissement pour les collaborations publique-privées trouve une illustration dans l'intérêt manifesté par les sociétés pour la location de locaux à l'étage du CRIBS dans le SUB.
  
- Axe 5 (E4, E6, E7, E8, E11, E12, E16, E17, E18) : Les patients dont la décision est pleinement souveraine quant à l'utilisation de leur prélèvements biologiques à des fins de recherche ou de



R&D. Le CRB dispose de procédures de non-opposition afin de vérifier la volonté des patients auxquels nous offrons la possibilité de contribuer à l'effort collectif de la recherche médicale dans un objectif humaniste. Nous exprimons notre reconnaissance aux patients et engageons des actions de communication relatives au fonctionnement du CRB et aux travaux de recherche rendus possible par le don de ressources biologiques humaines. Les patients sont les bénéficiaires ultimes de toute avancée en termes de recherche scientifique.

Ainsi le renforcement de la structuration des activités du CRB-CHUM dans le cadre notamment des certifications NF S 96-900 initiale et maintenant ISO 9001 et ISO 20387 du CRB du CHU de Montpellier ont permis et continueront de contribuer à :

- Renforcer le développement des thématiques actives du CRB en leur proposant un cadre de fonctionnement adapté à leurs besoins.
- Améliorer la collecte des échantillons biologiques et la reconnaissance des activités des équipes y participant.
- Répondre aux exigences de protection et de respect des patients.
- Participer à la satisfaction des équipes utilisatrices des Ressources Biologiques en optimisant l'adaptation aux exigences croissantes de la recherche.

Soumis le 15/03/2023 en Conseil Stratégique du CRB – Revue de Direction

La Directrice Générale  
P/O Le Directeur Général adjoint  
Mr. François BERARD

Le Responsable du CRB-CHUM  
Pr. Edouard TUAILLON